



Inscription Scolaire pour les enfants nés en 2020

Merci de vous présenter en mairie, au service scolaire, munis des pièces justificatives suivantes : (aucune copie ne pourra être effectuée sur place)

- * Copie du livret de famille
- * Copie des pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant
- * Copie du justificatif de domicile (facture EAU, EDF, FAI de moins de 3 mois)

UNIQUEMENT LUNDI-MERCREDI-JEUDI-VENDREDI MATIN DE 8H00/12H00

ATTENTION : Inscriptions du lundi 09 janvier au vendredi 10 février 2023

Le Service Scolaire